

## COMPTE RENDU 3<sup>ème</sup> AUDIENCE ACADEMIQUE

4 décembre 2014

En présence de M. Schneider (directeur ESPE Lorraine), M. Husson (directeur du pôle 1<sup>er</sup> degré ESPE Lorraine), M. Zolver (SNUipp 57), Mme NICOLAS (SNUipp 54) et 3 EFS (54, 55, 57).

SNUipp : rappel de la mobilisation, remise des pétitions du 54.

### MEMOIRE

EFS : font état de la grosse fatigue, climat anxigène, pression des parents dans les écoles. Besoin d'aide par la formation. Quel est l'apport du mémoire dans ce cadre ?

Directeur : Conscient de l'entrée difficile dans le métier. C'est le problème de la réforme.

Le mémoire n'est pas le même que celui du M2 l'année passée, il est formatif. C'est un écrit réflexif clôturé par un écrit d'une trentaine de pages. Processus progressif établi dans le texte de cadrage fait avec le rectorat et voté en Conseil d'Ecole le 16/10. C'est un travail de mémoire, pas un mémoire.

EFS : Les cours de préparation et la démarche du mémoire est la même qu'en M2.

Directeur : les consignes seront transmises aux formateurs le 18/12.

EFS : il n'y a pas d'adaptation aux parcours.

Directeur : l'université n'a pas les moyens d'individualiser les parcours. Un travail est en cours pour l'année prochaine, cette année est une année de transition.

M. Husson : Les directeurs de site travaillent sur une adaptation pour ceux qui ont un M2 MEEF. Le travail commun avec l'IA et le rectorat va aider. Le mémoire n'est pas une contrainte. EFS : manque de confiance de la part de l'ESPE. Ils ont déjà un mémoire. Pas assez de temps pour faire ce nouveau mémoire correctement. Certaines académies en sont libérées.

M. Husson : nous ne sommes pas engagés par les décisions des autres ESPE.

EFS : proposent d'être acteurs de leur formation et de pouvoir élaborer cette formation avec le directeur de site.

Directeur : le mémoire fait office de formation individualisée. Il a été modifié pour répondre aux besoins des EFS, de la formation. Rappelle que le ministère a demandé un mémoire pour tous.

M. Husson : l'écrit de décembre n'est pas un engagement sur le sujet de mémoire. L'implication des tuteurs DSDEN est une nouveauté.

Directeur : il n'y a pas de ressources pour organiser des stages au lieu des cours.

EFS : la base du problème est le manque de temps.

Directeur : ne connaissent pas encore la date de remise du mémoire. Avril ? Si pas assez de temps, les EFS feront le travail en conséquence. Les tuteurs ne sont pas encore au courant et donnent peut-être l'ancien cadrage. Il va donc falloir se réadapter en cours, aux nouvelles directives.

Conscient que ce n'est pas une formation idéale, mais il faut la tester. Le délai, les changements et les aléas seront pris en compte.

M. Husson : Les éléments des écrits réflexifs peuvent être repris dans le TER (sans copié-collé).

Il vont s'efforcer d'effacer les discours contradictoires des formateurs, tuteurs etc.

EFS : veulent le cadrage.

Directeur : le Conseil d'Ecole du 3/12 a validé les critères de l'avis du directeur d'ESPE pour la titularisation.

- Avoir un M2 (pas de nouvelles validations)
- Avis de l'équipe pédagogique, pas seulement du tuteur, sur l'aboutissement du stage et du mémoire. Pluralité des regards. Et l'assiduité participative (ce qui est fait en classe doit être soumis à l'analyse à l'ESPE). Avis négatif s'il y a vraiment un problème (absences, pas de mémoire).

## ALLEGEMENT

EFS : insistent sur le besoin d'allègement des demandes.

Directeur : va marteler que les évaluations et petits travaux soient limités. Veut savoir combien de travaux sont demandés, certainement trop.

EFS : les travaux sont parfois déconnectés du niveau de classe, et il y a aussi les travaux non évalués.

M. Husson : par principe, les fiches UE ne les concernent pas si ont déjà le M2. Le temps personnel passé pour le travail à la maison est indiqué dans les fiches UE.

Directeur : ces travaux doivent être formatifs. Il y a aussi une part de liberté pédagogique pour les formateurs. Risquent un avis négatif si refuse de les faire. Il ne peut pas dispenser de tous les travaux mais va essayer de les limiter au maximum. Ils ont déjà mis des freins aux demandes ministérielles.

EFS : on pourrait remplacer les cours déjà suivis par du temps pour préparer le mémoire.

M. Husson : la difficulté est la différenciation et la composition des groupes.

Directeur : va faire quelque chose pour les redites de cours. Pensait que cela avait évolué depuis la 1<sup>ère</sup> audience. Mais il ne peut pas détricoter le système. Dispenser les EFS des quelques cours qui dysfonctionnent n'est pas possible. Il préfère enlever une UE que cibler le cours d'un formateur.

EFS et M. Husson : d'accord pour essayer de faire plus de place aux formateurs de terrain.

Pour conclure, si l'ESPE ne cède pas sur le mémoire, nos interlocuteurs ont été à l'écoute et vont rencontrer tous les formateurs afin de leur présenter le nouveau cadrage du mémoire (plus souple) et leur demander d'adapter les cours et de limiter le nombre de travaux. Ils vont réfléchir à la dispense d'UE.

Le SNUipp, grâce à vos remontées, restera vigilant dans la suite du déroulement de votre année.

Info de la part d'une EFS :

Le cadrage du mémoire EFS est disponible sur le site de l'Espé: <http://espe.univ-lorraine.fr/sites/espe.univ-lorraine.fr/files/ressources/formation/Texte%20cadre%20pour%20le%20travail%20de%20mémoire%20des%20EFS%20%28v.%20conseil%20d%27école%29.pdf>

Un mémo-guide de travail est aussi disponible: <http://espe.univ-lorraine.fr/sites/espe.univ-lorraine.fr/files/ressources/formation/Fiche%20mémo-guide%20UE%201030%20%5B2014-2015%5D13-10-2014v4.pdf>



SNUipp 55 : Tél: 03 29 86 42 87

E-mail: [snu55@snuipp.fr](mailto:snu55@snuipp.fr)

SNUipp 54 : Tél : 03 83 95 12 02

E-mail: [snu54@snuipp.fr](mailto:snu54@snuipp.fr)

SNUipp 57 : Tél : 03 87 63 68 28

E-mail: [snu57@snuipp.fr](mailto:snu57@snuipp.fr)

SNUipp 88 : Tél : 03 29 35 40 98

E-mail: [snu88@snuipp.fr](mailto:snu88@snuipp.fr)